

**SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2019
RELEVÉ D'AVIS**

LE COMITE TECHNIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

A rendu les avis suivants :

1 – Actualisation des modalités d'application des prestations sociales UCA

Votants : 9

Pour : 4 (3 SNPTES ; 1 SGEN-CFDT)

Contre : 0

Abstentions : 5 (3 FSU ; 2 FNEC FP FO)

L'avis est réputé favorable.

2 – Modification du cadrage des services d'enseignement et des heures complémentaires

Votants : 9

Pour : 6 (3 SNPTES ; 2 FNEC FP FO ; 1 SGEN-CFDT)

Contre : 3 (FSU)

Abstentions : 0

L'avis est réputé favorable.

3 – Cadrage des règles d'attribution des primes de charges administratives aux personnels enseignants-chercheurs et enseignants pour l'année universitaire 2019-2020

Votants : 9

Pour : 4 (3 SNPTES; 1 SGEN-CFDT)

Contre : 0

Abstentions : 5 (3 FSU ; 2 FNEC FP FO)

L'avis est réputé favorable.

6 - Cadrage du dispositif du référentiel d'établissement pour l'année universitaire 2019-2020

Votants : 9

Pour : 4 (3 SNPTES; 1 SGEN-CFDT)

Contre : 3 (FSU)

Abstentions : 2 (FNEC FP FO)

L'avis est réputé favorable.

4 - Modification du cadrage relatif à la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Votants : 9

Pour : 3 (3 SNPTES)

Contre : 3 (FSU)

Abstentions : 3 (2 FNEC FP FO ; 1 SGEN- CFDT)

L'avis est réputé avoir été donné.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

P/O
Le Directeur Général des Services

François FAQUIS

Mathias BERNARD

